

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques chez un usager présentant une douleur angineuse		NUMÉRO : 12.04
		DATE : Novembre 2009
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières formées en cardiologie
- Les infirmières auxiliaires, formées en cardiologie, sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière et selon ses directives.

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers hospitalisés et suivi par le cardiologue

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Les soins intensifs
- Le 7A cardiologie
- Le 2A SARM
- La clinique de cardiologie

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance.
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Soulagement de la douleur ou de l'inconfort associé aux crises d'angine et dépistage de troubles ischémiques.

2. CONDITION D'INITIATION

- Usager présentant une douleur rétrosternale/précordiale suggestive d'insuffisance coronarienne.

3. ORDONNANCE

- Faire un E.C.G.
- Administrer **Nitroglycérine** en pompe 0.4 mg sur ou sous la langue
- Répéter 2 fois en 5 à 10 minutes d'intervalle, si non soulagé
- **Signes vitaux :**
 - Avant 1^{ère} dose
 - 5 minutes après chaque dose
- Administrer de l'oxygène si saturation en O₂ < 92%
- Effectuer prélèvement sanguin pour dosage de Troponine-I 8 heures après le début d'une douleur d'angine prolongée (> 10 min.)

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Soulagement des crises aiguës d'angine. Que l'usager soit déjà diagnostiqué comme insuffisant coronarien ou non.

4.2. Contre-indications

- Hypersensibilité connue à la nitroglycérine
- Hypotension

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Faire décrire à l'usager la douleur ressentie selon les critères d'évaluation d'une douleur.
- Observer les signes et symptômes accompagnant la douleur.

- Installer l'utilisateur en position assise ou couchée.
- Si la tension artérielle est basse (systolique <100 mmHg) mais normale pour l'utilisateur, administrer une première dose et évaluer la réaction de l'utilisateur.
- Ne pas répéter la dose si l'utilisateur présente une chute de pression importante, de la tachycardie, des céphalées.

5.2. Procédures

- Méthodes de soins de l'AQESS :
 - «Administration de nitroglycérine par pompe»
 - «Contrôle de la douleur»
 - «Oxygénothérapie»

5.3. Éléments de surveillance

- Signes vitaux après chaque dose de nitroglycérine
- Niveau de soulagement de la douleur
- Si monitoring cardiaque en place, changement au niveau du tracé.
- Si administration d'oxygène, vérifier la saturation en oxygène du sang

5.4. Complications

- Hypotension sévère
- Dommages ischémiques au muscle cardiaque

5.5. Limites d'application

- Aviser le médecin traitant (7A) ou le cardiologue si:
 - changement à l'E.C.G.
 - usager non soulagé après 3 doses de Nitroglycérine

6. SOURCES

- Consensus des signataires
- *Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques*, 2008
- BRAUNWALD Eugene et al. (2001), *Heart Disease : a textbook of cardiovascular medicine*, 6^e édition, W.B. Saunders Company, 2297 pages

PERSONNES CONSULTÉES

- Josée Bonin, assistante infirmière-chef Soins intensifs et coronariens
- Colette Robert, assistante infirmière-chef unité 7A cardiologie
- Audrey Élément, assistante infirmière-chef unité 7A cardiologie
- Isabelle Héroux, assistante infirmière-chef unité 7A cardiologie

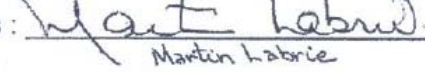
ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques chez un usager présentant une douleur angineuse	NUMÉRO : 12.04 DATE : Novembre 2009 RÉVISÉE :
--	--

Chef du service de cardiologie : 
Date : 17 JAN 2010 Dr Simon Kouz

Chef du département de médecine spécialisée : 
Date : 19/01/2010 Dr Pierre Laflamme

Chef du département de pharmacie : 
Date : 2010/01/22

Directeur des soins infirmiers : 
Date : 2010.01.20 Martin Labrie

Adoptée par le CMDP : 
Date : 2010-02-10 Jean-Jacques Klopffenstein, M.D., président